

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 13 février 2014 à 12 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Jérôme Landry, maire de Matane  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 12 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance, renonciation à l'avis de convocation et vérification du quorum;
  - 2- Adoption de l'ordre du jour;
  - 3- Présentation de l'accord de principe entre la MRC et le SCFP concernant le renouvellement de la convention collective;
  - 4- Période de questions;
  - 5- Fermeture de la séance.
- 

**RÉSOLUTION 82-02-14**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents, acceptent de renoncer à l'avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**DE** renoncer à l'avis de convocation et de tenir une réunion extraordinaire du comité administratif de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 83-02-14**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont renoncé à l'avis de convocation et pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Présentation de l'accord de principe entre la MRC et le SCFP, section locale 4602, concernant le renouvellement de la convention collective**

Le préfet, Pierre Thibodeau, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Line Ross, exposent aux membres du comité administratif la teneur de l'accord de principe intervenu le 11 février 2014 pour le renouvellement de la convention collective échue depuis le 31 décembre 2012.

## **RÉSOLUTION 84-02-14**

### **RECOMMANDATION FAVORABLE AU CONSEIL DE LA MRC DE LA MATANIE POUR L'ACCEPTATION DE L'ACCORD DE PRINCIPE ENTRE LA MRC ET LE SCFP, SECTION LOCALE 4602, POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance des modalités de l'accord de principe intervenu le 11 février 2014 entre les parties pour le renouvellement de la convention collective échue depuis le 31 décembre 2012;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de La Matanie d'approuver l'entente de principe intervenue le 11 février 2014 entre les représentants de la MRC et du SCFP, section locale 4602 en vue renouvellement de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 85-02-14**

Il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 13 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(signé)*

---

Pierre Thibodeau  
Préfet

*(signé)*

---

Line ROSS, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Pierre Thibodeau, préfet*